



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Combrit Sainte-Marine (29)

La zone humide de Ty Scoul préservée et mise en valeur en cœur de bourg

La parcelle en cœur de bourg, constructible au PLU, devait être aménagée en éco-quartier. Son classement en zone humide a incité la collectivité à l'acquérir pour la préserver et la mettre en valeur en s'entourant des acteurs de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement.

En 2008, la commune vient d'approuver son PLU pour lequel différents diagnostics environnementaux sont menés en bonnes et due formes. Une parcelle privée de 3 ha dans le bourg est classée à 70% en 1AU (ouvert à l'urbanisation), les 30% restant étant classés en zone humide.

Peu de temps après l'approbation du PLU, un promoteur se présente en mairie avec un projet séduisant d'éco quartier. Les élus accueillent le projet avec enthousiasme, il répond aux critères et exigences de développement durable qu'ils aimeraient généraliser.

La taille de l'aménagement impose au porteur de projet un dossier «loi sur l'eau» qui préconise des études complémentaires et approfondies sur la nature humide du terrain. Ces études classent finalement le terrain intégralement humide, le rendant inconstructible.

↗ La définition d'un nouveau projet

« Dès l'abandon du projet, nous avons vu le potentiel de redonner à la parcelle son rôle de zone humide, de faire des aménagements respectueux du milieu pour les rendre accessibles aux habitants, de créer un outil pédagogique, de sensibilisation à la question de l'eau » Christian Loussouarn, maire.

La parcelle en tête de bassin versant joue un rôle important de zone tampon sur le parcours de l'eau pour le milieu naturel mais aussi pour les zones urbaines en aval.



La passerelle et plateforme d'observation sur la zone humide.

Dès 2014, et suite à une estimation du domaine, la commune achète la parcelle au prix du terrain naturel avec l'aide du conseil départemental du Finistère et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

En 2017, deux études sont menées en parallèle pour mieux connaître l'écologie et le cadre environnemental du terrain, et définir les enjeux autour des aménagements futurs.

La première, une étude préliminaire réalisée par le syndicat de Bassin versant de l'Odet, le Sivalodet, comprend un nouvel inventaire faune et flore et définit des ébauches chiffrées d'aménagements et de mise en valeur du terrain. Le Sivalodet a aussi organisé pour les élus la visite d'une zone

L'eau à tous les stades des projets

La commune a généralisé la réalisation d'étude 'zone humide', avant l'achat de terrain, pour éviter la destruction d'une zone humide et pour acheter le terrain au prix juste.

Pour les projets d'aménagement, la prise en compte de la question de l'eau est centrale et fait l'objet de négociation sur la qualité des aménagements avec les aménageurs. La commune convie les partenaires pour les appuyer et garantir d'une vision large sur le parcours de l'eau ou les corridors écologiques : Agence de l'eau, CAUE 29, DDTM, Syndicat de bassin versant. ■

humide aménagée à Briec (29) qui s'est révélée très inspirante.

La seconde, une étude paysagère est demandée au CAUE du Finistère pour définir les possibilités d'aménagement du terrain et s'assurer d'une bonne intégration.

Sur la base de ces deux études, les principes d'aménagement sont définis :

- Maintenir la fonction écologique de la zone humide en gardant le milieu ouvert
- Créer une liaison piétonne entre les deux quartiers jouxtant la parcelle
- Créer en coeur de bourg un espace public au cadre naturel en créant une liaison piétonne avec le site de l'ancienne STEP à proximité renaturée et aménagée en 2010
- Faire du lieu un support de pédagogie et de sensibilisation sur l'eau.

Les travaux d'aménagement de la zone humide ont lieu en 2018 et 2019 par des entreprises locales ou en régie :

- Désouchage d'arbres pour maintenir le milieu ouvert
- Création d'une passerelle et d'une plateforme d'observation avec un banc
- Installation de cinq panneaux de

“ C'est l'histoire d'une contrainte devenue un très beau projet fédérateur, aux multiples facettes et unanimement accepté. ”



Christian Loussouarn, maire

sensibilisation

Les 5 panneaux pédagogiques ont été conçus par les élus, les services de Quimper communauté et le Sivalodet pour présenter le projet et ses objectifs de gestion, le rôle d'une zone humide, la faune et la flore présentes.

➤ De l'éco-pâturage pour la gestion du site

En 2022, la commune a fait l'acquisition d'un troupeau de 6 chèvres des fossés pour assurer l'entretien. Un abri et des clôtures électrifiées ont été installés notamment autour des zones les plus humides pour qu'elles ne soient pas accessibles aux animaux qui pourraient détériorer ces espaces fragiles. La gestion du troupeau se fait en régie

par les agents municipaux et une personne, migrante d'Erythrée, qui a des compétences dans l'élevage de chèvres et à qui la commune a proposé un contrat de quelques heures par semaine.

« Les chèvres font un bon travail d'entretien et ont aussi un rôle pédagogique. Nous réfléchissons maintenant à faire l'acquisition de vaches highland bien adaptées à ce milieu et qui feraient un travail complémentaire aux chèvres. » Michèle Le Gall, conseillère municipale.

➤ Un projet fondateur

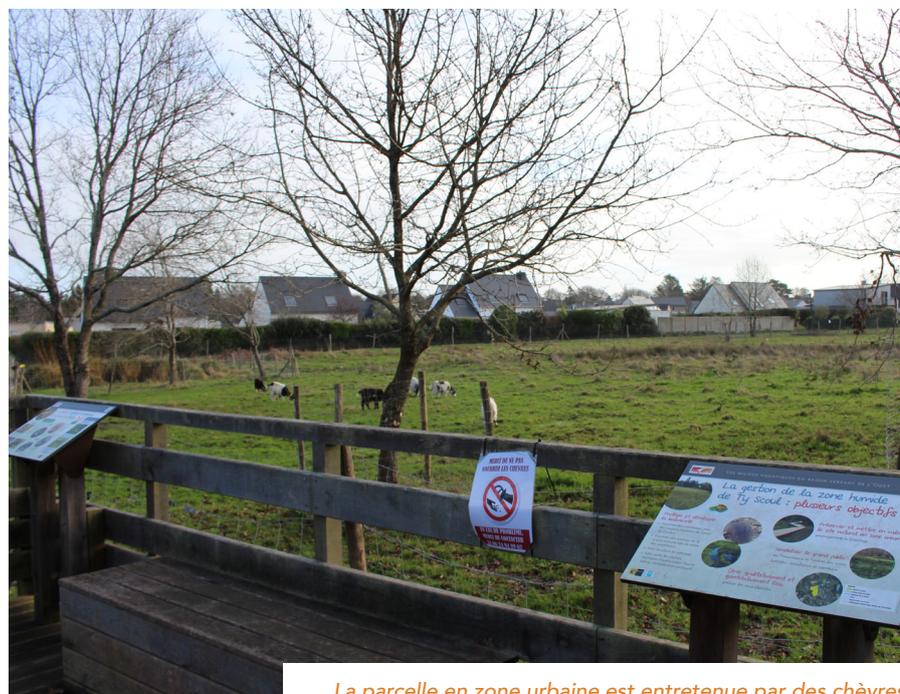
« Ce projet a créé une culture locale sur les questions de l'eau pour les élus et la population. Nous sommes maintenant beaucoup plus exigeants avec les aménageurs. La gestion de l'eau est un élément central de négociation dans laquelle nous impliquons le CAUE 29 et la DDTM. C'est aussi un outil pédagogique utile pour les écoles, qu'il faut faire vivre » Christian Loussouarn, maire.

➤ Coût et financement

L'aménagement de la zone humide a été pris en charge par le Sivalodet pour un coût total de 61 550 € TTC.

Dans le détail :

- Platelage : 37 350 € TTC
- Abattage et dessouchage des arbres : 15 400 € TTC
- Clôture : 6 100 € TTC - Pose en régie
- 5 panneaux de sensibilisation : 2 700 € TTC - Pose en régie ■



La parcelle en zone urbaine est entretenue par des chèvres

CONTACT :

Christian Loussouarn, maire / 02 98 56 33 14 / mairie@combrit-saintemarine.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

